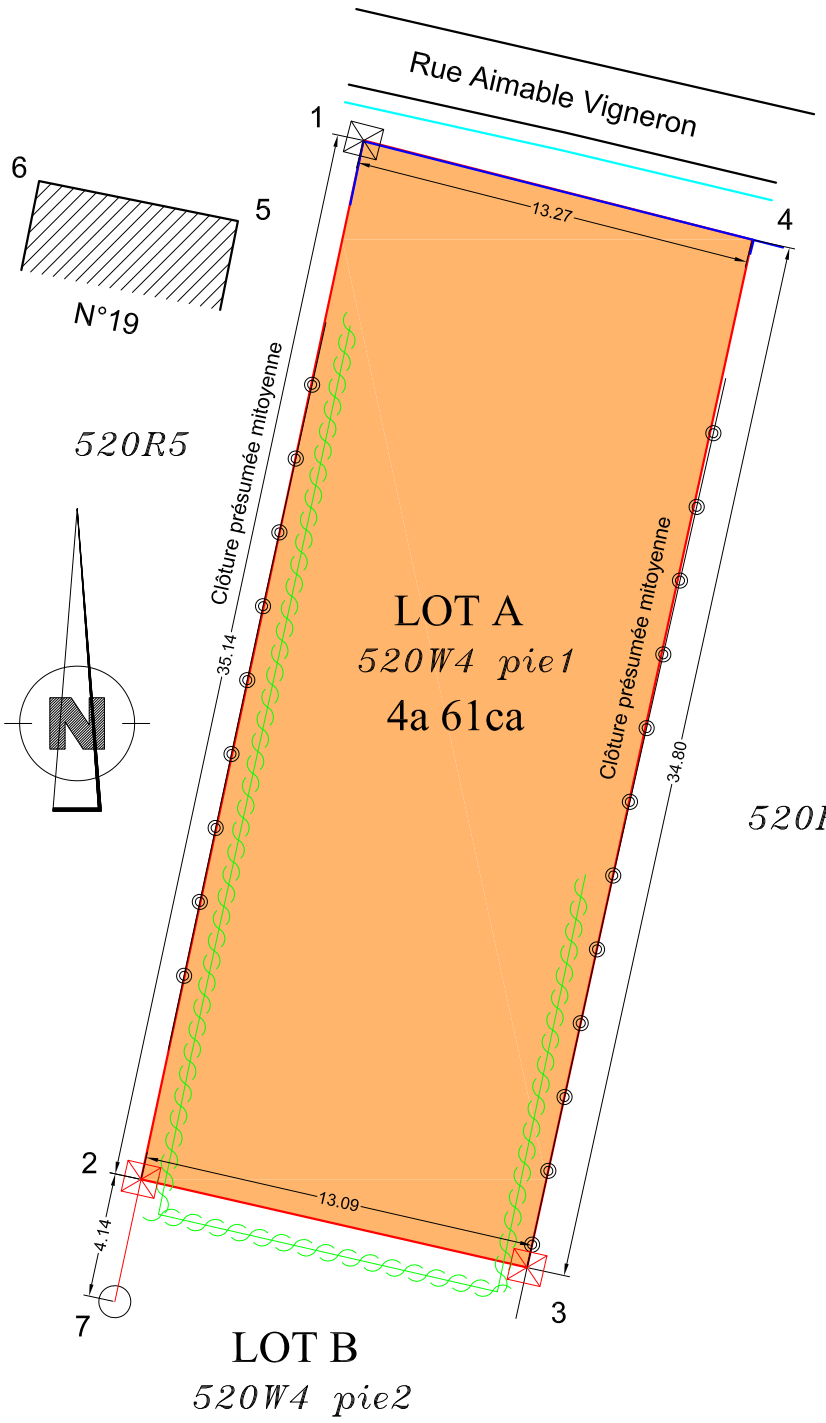
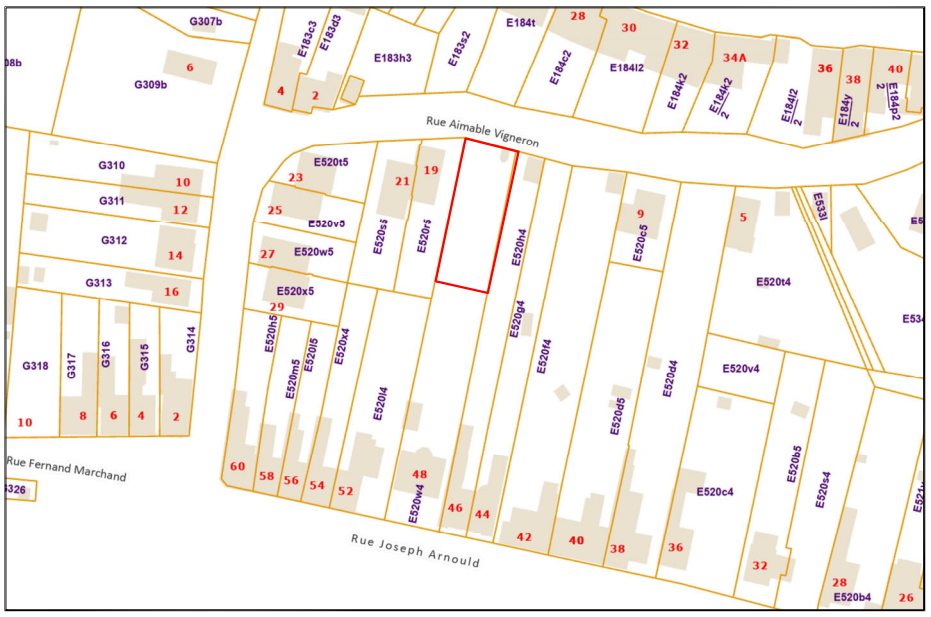
Plan de division d'une parcelle cadastrée

NAMUR 7 DIV Flawinne Section E N° 520W4



Plan Cadastral



© Les données cadastrales (01/01/2025) de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.

Tableau des coordonnées Lambert 72

Pts	X	Y	Description
1	181211,061	127453,528	Borne existante
2	181203,703	127419,168	Nouvelle borne
3	181216,466	127416,253	Nouvelle borne
4	181223,915	127450,247	Mitoyen mur
5	181206,907	127450,864	Angle bâtiment
6	181200,334	127452,182	Angle bâtiment
7	181202,836	127415,122	Piquet de clôture

Echelle: 1/250

Légende

- Borne existante
- Borne nouvelle
- Piquet de clôture
- Batiment
- Limite propriété
- Voirie
- Filet d'eau
- Clôture
- Haie

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre,

Je soussigné Vincent MARCHAL (Matricule geo040363), Géomètre Expert, assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Namur, demeurant 39A rue Royal à 5080 Emines.

- A été mandaté par M. Pascal GOFFIN et Madame Nathalie NIVARLET domiciliés rue Joseph ARNOULD n°48 à 5020 FLAWINNE, pour diviser leur parcelle cadastrée NAMUR 7 DIV Flawinne Section E n°520W4.

- Avoir relevé et mesuré le terrain.

- Avoir divisé la parcelle suivant la demande des propriétaires.

- Avoir défini le lot A, de teinte orange au plan ci-joint, passant par les points 1-2-3-4, pour une contenance de 4a 61ca, comprenant la partie 1 de la parcelle 520W4.

- Les limites sont présumées et sont à déterminer par un bornage contradictoire.

Vincent MARCHAL
Géomètre Expert